



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle des Fêtes – rue du Coq, sur la convocation en date du dix sept mars deux mille vingt six, sous la présidence de Madame Christine HIVERT, Doyenne du Conseil.

Présents : MM LEJEUNE, NADAUD-MONTAGNAC, DELANNE, LUGUET, FILLOUX, MOUTAUD, VITTE, DUMIGNARD, PINAUD, DONY, LAGUIDE, LAHIANI, MICHAUD, HIVERT, VIARD, VERGNAUD, MADELENAT, CHERVY CHAIGNEAU, HENRIOT, GUERET, MATHIEU, LEPINE, LEROY A., LEROY I., GOULOUZELLE, CHATEAU, DEFLANDRE formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alexis DEFLANDRE est désigné secrétaire de séance.

Objet : Election du Maire

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 :

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu ;

DELIBÈRE

Après un appel à candidatures, se sont portés candidats :

- Monsieur Etienne LEJEUNE, pour la liste « Une volonté partagée pour La Souterraine » ;
- Monsieur André LEROY, pour la liste « Un nouveau souffle pour La Souterraine ».

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

- Monsieur Etienne LEJEUNE : vingt deux voix (22 voix)
- Monsieur André LEROY : cinq voix (5 voix).

Monsieur Etienne LEJEUNE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été élu Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt trois mars deux mille vingt six.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Maire,

023-212317606-20260323-2026-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026
Publication : 25/03/2026

Etienne LEJEUNE

Le secrétaire de séance,

Alexis DEFLANDRE

Publié le 25 mars 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.